

# CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES CCAP

## Article 1 : Objet du Marché

### 1-1 **Objet**

L'objet du présent marché public est de faire assurer par le titulaire la fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service et la maintenance de 3 copieurs neufs.

### 1-2 **Représentant du marché**

La personne responsable du Marché, la PRM, est le Principale du Collège Bernard de Ventadour.

### 1-3 **Procédures de passation du marché**

Le présent marché est un marché à procédure adaptée passé en vertu des articles 28 et 40 du nouveau code des marchés Publics.

Le présent marché est constitué d'un lot unique :

Fourniture et maintenance des 3 copieurs neufs numériques de dernière génération adaptés à un fonctionnement en libre service avec code d'accès personnalisés.

### 1-4 **Durée du marché**

Le présent marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 01/06/2020.

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir d'exécution qu'après notification au fournisseur.

## Article 2 : Les pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La documentation technique des matériels proposés rédigée en langue française
- Le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

## Article 3 : Prix

Les prix du marché sont hors T.V.A. et sont établis en tenant compte des sujétions techniques nées de la particularité du site que déclare parfaitement connaître l'entreprise proposant une offre.

L'offre tarifaire devra faire apparaître

- un prix unique à la copie noir et blanc.
- un prix unique à la copie couleur
- un prix mensuel pour la location de chaque photocopieur

prenant en compte, la maintenance des matériels, la fourniture des consommables (toners, éventuel récupérateur de toner usagé...) sous la forme d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des données tenant compte de la consommation prévisionnelle déclarée dans le CCTP (exemple ci-dessous)

1/2

Photocopieur	Fonctions minimales	Marque	Délai d'intervention en cas de panne	Nombre de copies minutes	Prix HT copie N&B	Prix HT copie couleur	Location mensuelle HT
Copieur 1	Réseau Fax Couleur						
Copieur 2	Réseau N&B						
Copieur 3	N&B						

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison.

Variation des prix :

Les prix sont fermes pour la période d'exécution du présent marché

#### **Article 4 : Clauses de paiement**

Le titulaire du marché est dispensé de constituer un cautionnement.

Aucune avance forfaitaire ou acompte ne sera versée au titulaire du marché.

Le règlement interviendra à terme échu, après service fait, sur présentation d'une facture déposée sur la plate forme des finances publiques : Chorus, au Collège Bernard de Ventadour - 252, avenue Pierre Bozon - BP 720 - 07007 PRIVAS

Le mandatement de la facture se fera dans les 30 jours suivants la réception de celle-ci.

Le Comptable Assignataire de la dépense est L'Agent Comptable du Lycée Vincent d'Indy / 07000 PRIVAS.

#### **Article 5 : Conditions d'exécution**

Les pénalités de retard sont applicables par jour de retard de livraison et/ou d'intervention dans le cadre de la maintenance. Elles s'élèvent à un 1/20<sup>ème</sup> du montant de la facture mensuelle du mois en cours par jour de retard.

#### **Article 6 : Assurance**

Le titulaire du marché souscritra une assurance responsabilité civile couvrant les dommages tant corporels que matériels du fait de l'exécution du présent marché.

#### **Article 7 : Attribution de compétence en cas de litiges**

Le présent contrat est un contrat administratif. Par conséquent tout litige susceptible de naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent marché sera soumis à la juridiction du Tribunal administratif de Grenoble.